



Comité Départemental 34 de Jeu de Balle au Tambourin
GUIDE / REGLEMENT

Chapitre 2

Page : 1

Date de dernière modification : 13.03.2015

Contrôle: 0

CHAPITRE 2

Règlement Jeu en Extérieur

Adopté lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 Mars 2015

Chapitre 2

Page : 2

Date de dernière modification : 13.03.2015

Contrôle: 0

ARTICLE 2.1 Le jeu, les balles et le matériel.

- Les règles du jeu, y-compris les adaptations en fonction de diverses catégories, sont celles décrites par le règlement sportif FFJBT.
- Tout le matériel utilisé doit être homologué par la FFJBT.
- Les balles et le matériel de jeu sont tels que décrits par le règlement sportif FFJBT.

ARTICLE 2.2 Programmation des rencontres

Les rencontres de Départementale Masculines et Féminines se jouent soit :

- le vendredi, en soirée ou en nocturne
- le samedi après-midi.
- le samedi, en soirée ou en nocturne
- le dimanche matin avec l'accord écrit des deux clubs.
- le dimanche après-midi.
- un soir de semaine.

Les rencontres des catégories Cadets, Minimes, Benjamins et Poussins se jouent soit :

- le dimanche toute la journée pour les rencontres de la 1ère phase
- le dimanche matin pour les rencontres de la 2^{ème} phase.
- le mercredi après-midi (avec l'accord écrit des deux clubs).
- le samedi ou le dimanche après-midi (avec l'accord écrit des deux clubs et si aucune rencontre adulte n'est programmée au même horaire sur le terrain).

Des rencontres peuvent se dérouler d'autres jours avec accord écrit des deux clubs

NB : En cas de réclamation, l'accord écrit passé entre les 2 clubs sera demandé par le CST34.

ARTICLE 2.3 Arbitrage des rencontres

Dans toutes les séries, chaque rencontre doit être arbitrée par un arbitre officiel ou bénévole, à condition que ce dernier soit licencié à la FFJBT.



Comité Départemental 34 de Jeu de Balle au Tambourin GUIDE / REGLEMENT

Chapitre 2

Page : 3

Date de dernière modification : 13.03.2015

Contrôle: 0

Le club qui reçoit est sollicité pour l'arbitrage.

ARTICLE 2.4 Déroutement des championnats

2.5.1 Départemental Hérault 1 Féminin :

Le championnat se déroule en deux phases :

- 1^{ère} phase :
Championnat à six équipes par matches aller - retour.
Le vainqueur du championnat est sacré Champion de l'Hérault.

- 2^{ème} phase :

Poule d'Accession (rappel du règlement FFJBT) :

Les 2 premières du championnat Départemental Hérault 1 Féminin disputent la Poule d'Accession avec les 2 dernières de la première phase du championnat de Nationale 1 Féminine, sous forme d'un nouveau championnat à 4 équipes par matches aller-retour. Le nombre de points des équipes est remis à zéro.

Les deux équipes les mieux classées de cette Poule d'Accession et remplissant les conditions d'accession (à savoir dont les clubs ne possèdent pas déjà une équipe se maintenant en Nationale 1 Féminine à l'issue de la saison) accèdent à la Nationale 1 Féminine.

Les 2 dernières de cette poule d'accession descendent ou se maintiennent en Départemental Hérault 1 Féminin la saison suivante.

Poule de Maintien :

Les 4 dernières du championnat de Départemental Hérault 1 Féminin disputent la Poule de Maintien sous forme d'un nouveau championnat à 4 équipes par matches aller-retour. Le nombre de points des équipes est remis à zéro.

Les 2 premières de cette Poule de Maintien restent en Départemental Hérault 1 Féminin ; l'avant dernière équipe dispute un match de barrage contre la vice-championne de l'Hérault de Départemental Hérault 2 Féminin et la dernière équipe descend en Départemental Hérault 2 Féminin.

En cas d'égalité entre deux équipes ou plusieurs équipes à l'issue des rencontres de la poule de maintien ou d'accession il sera tenu compte des résultats sur l'ensemble de la saison à savoir la 1^{ère} et la 2^{ème} phase.

Chapitre 2

Page : 4

Date de dernière modification : 13.03.2015

Contrôle: 0

2.5.2 Départemental Hérault 2 Féminin:

Suivant le nombre d'équipes engagées, le Comité décide en début de saison de la formule du championnat :

- Déroulement du championnat en une seule phase d'une ou plusieurs poules en matchs aller/retour.
- Déroulement du championnat en deux phases
 - o 1^{ère} phase avec les matchs allers uniquement de 2 ou plusieurs poules
 - o 2^{ème} phase de 2 ou plusieurs poules. Les résultats des rencontres de la première phase seront conservés pour les équipes se rencontrant lors de la 2^{ème} phase. Seuls les matchs retour seront disputés entre ces équipes

Le champion de Départemental Hérault 2 Féminin monte automatiquement en Départemental Hérault 1 F.

Le vice-champion de Départemental Hérault 2 F dispute une rencontre de barrage contre l'avant-dernier de la poule de maintien de Départemental Hérault 1 F. Le vainqueur de ce match de barrage accède à la Départemental Hérault 1 F. Le perdant descend en Départemental Hérault 2 F.

Les demandes de licences seront siglées Féminines. La série figurera sur les licences.

Les joueuses de l'équipe 2 pourront jouer en équipe 1, à condition que les deux équipes ne soient pas dans la même série ou dans la même poule lors des 2^{èmes} phases de championnat.

Les joueuses de l'équipe 3 pourront jouer en équipe 2 ou en équipe 1, à condition que les deux équipes ne soient pas dans la même série ou dans la même poule lors des 2^{ème} phases de championnat. Les joueuses devront toutefois respecter la règle autorisant le nombre de matchs en série supérieure

2.5.3 Départemental Hérault 1 Masculin :

Le championnat se déroule en une seule phase.

Le championnat est composée de 2 poules de 8 équipes chacune.

La composition des poules s'effectuera par tirage au sort selon les modalités suivantes :

- Les équipes descendant du Championnat Masculin de Ligue Languedoc-Roussillon ou ne pouvant y accéder (cf accession à la série Ligue) sont versées dans un pot « Tête de série n°1 ».
- Les équipes ayant terminé 2^{ème} de leur poule sont placées dans un pot « Tête de série n° 2 ».
- Les équipes accédant depuis le Championnat Départemental Hérault 3 Masculin sont placées dans un pot « Accession ».



Comité Départemental 34 de Jeu de Balle au Tambourin GUIDE / REGLEMENT

Chapitre 2

Page : 5

Date de dernière modification : 13.03.2015

Contrôle: 0

- Les autres équipes sont placées dans un pot « Commun »
Pour chaque poule, 1 équipe « tête de série n°1 » est tirée au sort, puis 1 équipe du pot « Tête de série n° 2 », puis 1 équipe du pot « Accession » et 1 équipe du pot « Commun ». L'opération est renouvelée jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'équipe dans aucun des pots.

Les équipes de chaque poule se rencontrent par match aller-retour.

A l'issue du championnat, le premier de la poule A et le premier de la poule B disputent un match pour désigner le Champion de Départemental Hérault 1 Masculin.

Accession à la Série Ligue

Seules les équipes de Départemental Hérault 1 Masculin, classées aux trois premières places de leur poule, sont susceptibles d'accéder à la Série Ligue.

Une équipe de Départemental Hérault 1 Masculin ne pourra pas accéder à la Série Ligue si son club a déjà une équipe dans la Série Ligue.

La première équipe de chaque poule remplissant les critères d'accession, c'est-à-dire dont les clubs ne possèdent pas déjà une équipe se maintenant en Série Ligue à l'issue de la saison, accède directement à la Série Ligue, à condition qu'elle termine à l'une des 3 premières places de sa poule.

Descente en championnat Départemental Hérault 2 Masculin

Les deux dernières équipes de chaque poule descendent directement en Départemental Hérault 2 Masculine.

Repêchage :

Lorsque des équipes pouvant se maintenir ne se réinscrivent pas en Championnat Hérault 1. Les équipes ayant fini 3èmes de poules dans le championnat inférieur accèdent au Championnat Hérault 1. Si les poules ne sont alors toujours pas complètes les équipes ayant fini avant-dernières puis dernières du Championnat H1 précédent sont repêchées.

En cas d'égalité entre deux équipes leurs priorités d'accès sont définies en tenant compte :

- A - du forfait qui déclassé automatiquement une équipe
- B - du match perdu par pénalité
- C - du nombre de points marqués dans les poules respectives
- D - du goal-average général
- E - du plus grand nombre de matchs gagnés
- F - du plus grand nombre de jeux gagnés

En cas d'égalité parfaite un tirage au sort départagera les équipes.



Comité Départemental 34 de Jeu de Balle au Tambourin GUIDE / REGLEMENT

Chapitre 2

Page : 6

Date de dernière modification : 13.03.2015

Contrôle: 0

2.5.4 Départemental Hérault 2 Masculin :

Le championnat se déroule en une seule phase.

Le championnat est composée de 2 poules de 8 équipes chacune.

La composition des poules s'effectuera par tirage au sort selon les modalités suivantes :

- Les équipes descendant du Championnat Masculin de Ligue Languedoc-Roussillon ou ne pouvant y accéder (cf accession à la série Ligue) sont versées dans un pot « Tête de série n°1 ».
- Les équipes ayant terminé 2ème de leur poule sont placées dans un pot « Tête de série n° 2 ».
- Les équipes accédant depuis le Championnat Départemental Hérault 3 Masculin sont placées dans un pot « Accession ».
- Les autres équipes sont placées dans un pot « Commun »

Pour chaque poule, 1 équipe « tête de série n°1 » est tirée au sort, puis 1 équipe du pot « Tête de série n° 2 », puis 1 équipe du pot « Accession » et 1 équipe du pot « Commun ». L'opération est renouvelée jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'équipe dans aucun des pots.

Les équipes de chaque poule se rencontrent par match aller-retour.

A l'issue du championnat, le premier de la poule A et le premier de la poule B disputent un match pour désigner le Champion de l'Hérault de Départementale Hérault 2 Masculine

Accession au championnat Départemental Hérault 1 Masculin

Les 2 premiers de chaque poule accèdent automatiquement au championnat Départemental Hérault 1 Masculin

Descente en- championnat Départemental Hérault 3 Masculin

Les deux derniers de chaque poule descendent directement en championnat Départemental Hérault 3 Masculin

Repêchage :

Lorsque des équipes pouvant se maintenir ne se réinscrivent pas en Championnat Hérault 2 Les équipes ayant fini 3èmes de poules dans le championnat inférieur accèdent au Championnat Hérault 2. Si les poules ne sont alors toujours pas complètes les équipes ayant fini avant-dernières puis dernières du Championnat H2 précédent sont repêchées.

En cas d'égalité entre deux équipes leurs priorités d'accès sont définies en tenant compte :

- A - du forfait qui déclassé automatiquement une équipe
- B - du match perdu par pénalité
- C - du nombre de points marqués dans les poules respectives
- D - du goal-average général
- E - du plus grand nombre de matchs gagnés



Comité Départemental 34 de Jeu de Balle au Tambourin GUIDE / REGLEMENT

Chapitre 2

Page : 7

Date de dernière modification : 13.03.2015

Contrôle: 0

F - du plus grand nombre de jeux gagnés
En cas d'égalité parfaite un tirage au sort départagera les équipes.

2.5.5 Départemental Hérault 3 Masculin :

Le championnat se déroule en une seule phase.

La série est composée de plusieurs poules.

La composition des poules s'effectue par tirage au sort.

Les équipes de chaque poule se rencontrent par match aller-retour.

A l'issue du championnat, le premier de la poule A et le premier de la poule B disputent un match pour désigner le champion Départemental Hérault 3 Masculin.

Accession au Championnat Départemental Hérault 2 Masculin

Il y a aura 4 montées automatiques en Départemental H2 Masculin. Les critères de montée seront définis par le CST34 en début de saison, suivant le nombre de poules et d'équipes engagées.

Une place est réservée en championnat Départemental Hérault 3 Masculin pour l'équipe championne du Départemental 3 des Bouches-du-Rhône (sous réserve que cela ait bien été voté par la FFJBT)

2.5.6 Cadets :

Le championnat se déroule en deux phases :

- 1^{ère} phase :

Les équipes se rencontrent en plusieurs poules lors de plateaux organisés sur une à 3 journées et sur un seul terrain par journée. Les poules sont formées par tirage au sort tempéré par un système de classement défini par la Ligue Languedoc-Roussillon.

A l'issue de la première phase, les équipes seront reversées dans différentes catégories suivant leurs résultats.

- Les meilleures équipes sont reversées dans la catégorie Régionale Excellence. Cette catégorie est gérée par la ligue Languedoc Roussillon.

- Les autres équipes sont reversées, suivant le nombre d'équipes dans les catégories Hérault 1, Hérault 2 et Hérault 3. Ces catégories sont gérées par le Comité Sport-Tambourin Hérault.

Le règlement et le nombre d'équipes par poules et par catégories pour la 2^{ème} phase, sont définis en début de saison par le Comité de l'Hérault en fonction du nombre d'équipes engagées en championnat.

Chapitre 2

Page : 8

Date de dernière modification : 13.03.2015

Contrôle: 0

Dans le cas où il faut départager une ou plusieurs équipes de poules différentes, le quotient nombre de points / nombre de matches joués sera pris en compte.

Chaque équipe première de sa catégorie lors de la deuxième phase, sera déclarée Champion de Hérault 1, Hérault 2 et Hérault 3.

2.5.7 Minimes :

Le championnat se déroule en deux phases :

- 1ère phase :

Les équipes se rencontrent en plusieurs poules lors de plateaux organisés sur une à 3 journées et sur un seul terrain par journée. Les poules sont formées par tirage au sort tempéré par un système de classement défini par la Ligue Languedoc-Roussillon.

A l'issue de la première phase, les équipes seront reversées dans différentes catégories suivant leurs résultats.

- Les meilleures équipes sont reversées dans la catégorie Régionale Excellence. Cette catégorie sera gérée par la ligue Languedoc Roussillon.

- Les autres équipes sont reversées, suivant le nombre d'équipes dans les catégories Hérault 1, Hérault 2 et Hérault 3. Ces catégories seront gérées par le Comité Sport-Tambourin Hérault.

Le règlement et le nombre d'équipes par poules et par catégories pour la 2^{ème} phase, ~~seront~~ sont définis en début de saison par le Comité de l'Hérault en fonction du nombre d'équipes engagées en championnat.

- 2ème phase :

Chaque équipe première de sa catégorie lors de la deuxième phase, sera déclarée Champion de Hérault 1, Hérault 2 et Hérault 3.

2.5.8 Benjamins :

Le championnat se déroule en deux phases :

- 1ère phase :

Les équipes se rencontrent en plusieurs poules lors de plateaux organisés sur une à 3 journées et sur un seul terrain par journée. Les poules sont formées par tirage au sort tempéré par un système de classement défini par la Ligue Languedoc-Roussillon.

A l'issue de la première phase, les équipes seront reversées dans différentes catégories suivant leurs résultats.

- Les meilleures équipes sont reversées dans la catégorie Régionale Excellence. Cette catégorie sera gérée par la Ligue Languedoc Roussillon.

Chapitre 2

Page : 9

Date de dernière modification : 13.03.2015

Contrôle: 0

- Les autres équipes sont reversées, suivant le nombre d'équipes dans les catégories Hérault 1, Hérault 2 et Hérault 3. Ces catégories seront gérées par le Comité Sport-Tambourin Hérault.
- Le règlement et le nombre d'équipes par poules et par catégories pour la 2^{ème} phase, sont définis en début de saison par le Comité de l'Hérault en fonction du nombre d'équipes engagées en championnat.

- 2^{ème} phase :

Chaque équipe première de sa catégorie lors de la deuxième phase, sera déclarée Champion de Hérault 1, Hérault 2 et Hérault 3.

2.5.9 Poussins :

Le championnat se déroule en deux phases :

- 1^{ère} phase :

Les équipes se rencontrent en plusieurs poules lors de plateaux organisés sur une à 3 journées et sur un seul terrain par journée. Les poules sont formées par tirage au sort tempéré par un système de classement défini par la Ligue Languedoc-Roussillon.

A l'issue de la première phase, les équipes seront reversées dans différentes catégories suivant leurs résultats.

- Les meilleures équipes sont reversées dans la catégorie Régionale Excellence. Cette catégorie sera gérée par la Ligue Languedoc Roussillon.
- Les autres équipes sont reversées, suivant le nombre d'équipes dans les catégories Hérault 1, Hérault 2 et Hérault 3. Ces catégories seront gérées par le Comité Sport-Tambourin Hérault.
- Le règlement et le nombre d'équipes par poules et par catégories pour la 2^{ème} phase, sont définis en début de saison par le Comité de l'Hérault en fonction du nombre d'équipes engagées en championnat.
- Dans le cas où il faut départager une ou plusieurs équipes de poules différentes, le quotient nombre de points / nombre de matches joués sera pris en compte.

- 2^{ème} phase :

Chaque équipe première de sa catégorie lors de la deuxième phase, sera déclarée Champion de Hérault 1, Hérault 2 et Hérault 3.



Comité Départemental 34 de Jeu de Balle au Tambourin GUIDE / REGLEMENT

Chapitre 2

Page : 10

Date de dernière modification : 13.03.2015

Contrôle: 0

ARTICLE 2.6 Coupe de l'Hérault

Les équipes engagées en championnat de l'Hérault sont également inscrites en Coupe de l'Hérault à l'exception des équipes non héraultaises.

Le programme des rencontres est désigné par tirage au sort.

Les rencontres de Coupe de l'Hérault sont disputées sur un seul match chez le premier tiré au sort et par élimination directe. La première équipe tirée au sort est considérée comme l'équipe hôte et doit fournir un arbitre central (licencié FFJBT). Chaque équipe fournit un juge de ligne (licencié FFJBT) qui contrôle la ligne de fond de l'équipe adverse.

L'équipe qui comptabilise la première 13 jeux gagne la rencontre et est qualifiée pour le tour suivant.

Les finales des Coupes de l'Hérault se déroulent sur un terrain désigné par le Comité Sport-Tambourin Hérault. Les finales se déroulent sous les ordres d'un arbitre central officiel FFJBT. Chaque équipe fournit un juge de ligne (licencié FFJBT) qui contrôle la ligne de fond de l'équipe adverse.

L'équipe qui gagne la finale est déclarée vainqueur de la Coupe de l'Hérault de sa catégorie et reçoit le trophée du vainqueur. Un nouveau trophée est remis en jeu chaque année.

ARTICLE 2.7

Pour tout autre aspect concernant le déroulement de la partie, le jeu, l'arbitrage, les résultats, les actions, etc..., qui n'ont pas été précisés dans ce chapitre, les règles du tambourin en extérieur du règlement fédéral sont appliquées.